

Conseil communautaire  
Séance du 13 avril 2023

Délibération

N° 2023\_04\_1

**Acquisition d'une parcelle rue de la Brême à Yvetot pour création de places de stationnement**

Lors de la séance du 19 janvier, nous avons délibéré pour lancer la procédure de concours de maîtrise d'œuvre relative à la construction de notre futur siège. La délibération évoquait la problématique du nombre de places de stationnement et indiquait que nous envisagions d'acquérir une parcelle rue de la Brême afin de créer une dizaine de places de stationnement supplémentaire.

Après négociation avec le propriétaire, nous avons arrêté la superficie de la parcelle à 322 m<sup>2</sup> (parcelle 611). Il a été négocié avec le propriétaire un prix d'acquisition, hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur, de 33 810 € (soit 105 € / m<sup>2</sup>).

Le Quorum constaté,  
Le Conseil communautaire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 21 mars 2023,  
Ayant entendu l'exposé de M. Gérard CHARASSIER,  
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

**Décide :**

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité  
(Pour : 42 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

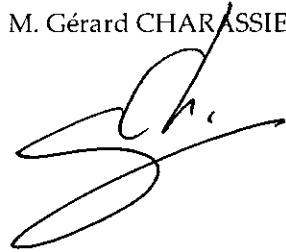
1. - D'acquérir la parcelle référencée 611 pour un prix de 105 € / m<sup>2</sup>.
2. - D'autoriser M. le Président à signer tout acte se rapportant à cette acquisition.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance  
M. Gérard LEGAY



Le Président  
M. Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Sur convocation adressée le 28 mars 2023,

**Étaient présents (34) :**

M. Didier TERRIER,  
M. Dominique MACE,  
Mme Martine LEBORGNE,  
M. Louis EUDIER,  
M. Éric CARPENTIER  
*Absent q. n° 25,*  
Mme Céline DAMBRY,  
M. Éric RENÉE,  
M. Claude BELLIN  
*Absent q. n° 26,*  
M. Vincent LEMETTAIS,  
M. Gérard LEGAY,  
Mme Régine HAUZAY,  
M. Alain LOPEZ,  
M. Pascal LEBORGNE,  
Mme Odile DECHAMPS,  
M. Michaël DODELIN,  
Mme Catherine DUCHESNE,  
M. Sylvain GARAND,

M. Jean-Marc DOUCET,  
Mme Sandrine NORDET,  
Mme Josiane GILLE,  
M. Jacques CAHARD,  
Mme Natacha BLY,  
Mme Virginie BLANDIN,  
M. Gérard CHARASSIER  
*Absent pour le vote de la q. n° 20,*  
Mme Françoise DENIAU,  
M. Alain BREYSACHER,  
Mme Herléane SOULIER,  
M. Christophe ADE,  
Mme Lorena TUNA,  
M. Florian LEMAIRE,  
Mme Françoise BLONDEL,  
Mme Marie-Claude HERANVAL,  
Mme Denise HEUDRON,  
M. Thierry SOUDAIS

**Étaient représentés (8) :**

Mme Stéphanie ETIENNE  
*Représentée par M. Didier TERRIER,*  
Mme Catherine MAILLOT  
*Représentée par Mme DUBUSSON,*  
M. Mario DEMAZIERES  
*Représenté par Mme Odile DECHAMPS,*  
M. Gilles COTTEY  
*Représenté par Mme Josiane GILLE,*

M. Francis ALABERT  
*Représenté par Mme Virginie BLANDIN,*  
M. Arnaud MOUILLARD  
*Représenté par Mme Françoise BLONDEL jusqu'à  
19h44, q. n° 10,*  
M. Jean-François LE PERF  
*Représenté par Mme Denise HEUDRON,*  
M. Laurent BENARD  
*Représenté par M. Michaël DODELIN*

**Étaient absents (3) :**

Mme Dominique TALADUN,  
M. Lionel GAILLARD,  
M. Jean-Louis LUC